

DIX-SEPTIEME RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION
AJX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE
DE PRÊT ET CRÉDIT FONCIERS.

MESSIEURS,

Votre Bureau de Direction a l'honneur de vous soumettre le Rapport suivant sur les opérations de la Compagnie durant les neuf mois commencés le 1er Avril et terminés au 31 Décembre de l'année 1873.

Dans le rapport qui vous est soumis par M. le Caissier de la Compagnie en même temps que celui-ci, vous trouverez un état exact du Passif et de l'Actif de la Compagnie et de la situation de ses affaires financières durant ces mêmes neuf mois.

Il est nécessaire de vous expliquer pourquoi les deux rapports n'embrassent, cette fois, qu'une période de neuf mois des opérations de la Compagnie.

Vous vous rappelez, sans doute, que, par le Statut XXXV. Victoria, Chapitre 109, sanctionné le 14 Juin 1872 et devenu en force par l'acceptation que vous en avez faite à votre assemblée du 6 Septembre 1872, nous avons été autorisés à changer le nom de notre Association de "Société Permanente de Construction du District de Montréal," en celui de "*Compagnie de Prêt et Crédit Fonciers.*"

La législature du Canada désire que toutes les institutions financières soumises à son autorité fassent au Ministre des Finances un rapport chaque année le ou avant le quinze Février, dressé jusqu'au trente-un Décembre précédent. Pour cette raison, dans la loi précitée nous autorisant à changer le nom de notre Association, le Parlement nous imposa l'obligation de faire nos rapports annuels d'un dernier jour du mois de Décembre à l'autre suivant de chaque année. Vous savez aussi que, par nos règlements, notre année financière commençait le premier Avril d'une année, et se terminait le trente-un Mars de l'année sui-